



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018

Le **lundi 26 mars 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaients présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Jean Marie ALINE à Patricia LEFEBVRE, Juanita AUGUSTIN à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES

Absent(s) excusé(s):

Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE CLUB PHOTO LE TRAIT DANS LE CADRE DE LA P'TITE SCENE - CM/18/026

Il est proposé au Conseil Municipal que le Club Photo Le Trait soit présent lors des concerts de la P'tite scène afin de valoriser cette action municipale.

Les objectifs principaux étant :

- La valorisation de la programmation culturelle La P'tite scène. Le club photo s'engage entre autre à être présent lors des représentations de la p'tite scène, afin d'y prendre des clichés conditionnés par les clauses de la convention.
- La promotion de l'association au travers de son implication dans la vie municipale et la communication sur son activité.

La ville s'engage en retour à transmettre à l'association 3 invitations pour 1 personne à chacune des représentations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE d'approuver la convention de partenariat entre la collectivité et le club photo Le Trait.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y référent.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Fait au Trait, le 28 mars 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

